

Le 5 juin 2020

CHASPUZAC

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 juin 2020 sous la présidence de Michel JOUBERT.
Les sujets ci-après ont été abordés :

1- Fiscalité 2020

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année ne subiront pas de hausse des taux. Les taux sont les suivants :

Taxe Foncier Bâti : 11 %

Taxe Foncier Non Bâti : 47,25 %

2- Lotissement St-Rémy

Les terrains du lotissement « Route de St-Rémy » étant vendus, il y a lieu de dissoudre ce budget annexe et d'affecter le résultat définitif sur le budget général de la Commune.

3- Budget Primitif 2020

Le budget général et budgets annexes ont été votés pour un montant de :

Budget Général

Dépenses et recettes de fonctionnement de 781 038,00 euros avec un autofinancement dégagé de 258 236,00 €

Dépenses et recettes Investissement : 2 483 667,00 euros

Budget Réseau de chaleur

Dépenses et recettes de fonctionnement : 168 707,00 euros

Dépenses et Recettes Investissement : 177 234,00 euros

Lotissement Les Fourniaux

Dépenses et recettes fonctionnement : 1 227 793,00 euros

Dépenses et Recettes Investissement : 627 378,00 euros

Lotissement Les Relhiades Aérodrome

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 58 291,00 euros

4- Réhabilitation Maison CHAPON & ROCHER

La CAPEV dans le cadre du Programme Local de l'Habitat finance au titre de l'amélioration et la création de logements sociaux les projets des collectivités locales. Le projet de réhabilitation des Maisons CHAPON et ROCHER acquis par la Commune en vue d'y aménager 4 logements locatifs, rentre dans ce dispositif.

Une subvention est sollicitée auprès de la CAPEV pour financer cette opération.

5- Source du Ménial

La Commune a acquis en 1959 la source dite de Freycenet sur la Commune de St-Jean-de-Nay afin d'alimenter la Commune en Adduction d'Eau Potable. Ce contrat prévoyait que le propriétaire cède à titre définitif cette source à la Commune. En contrepartie le propriétaire bénéficiait d'un système de pompage avec béliet pour alimenter sa ferme située en amont de la source.

Aucun acte administratif n'a été enregistré, il y a lieu de régulariser cette situation. Un document d'arpentage a été établi par un géomètre afin de déterminer la surface du terrain. Ce terrain d'une surface de 1 407 m² sera acquis au prix de 5 000,00 euros.

6- Acquisition parcelle

La Commune va acquérir 2 parcelles après avoir été saisie par la propriétaire. Ces parcelles, l'une classe en terre et l'autre en bois, d'une superficie totale de 28 567 m² seront acquises au prix de 26 000,00 euros.

7- Acquisition immeuble

Les Consorts Gérenton, propriétaire de l'immeuble AD 94 situé Rue de l'Eglise au bourg, ont saisi Monsieur le Maire afin de céder ce bien à la Commune. Après plusieurs estimations effectuées par des cabinets immobiliers, un accord a été trouvé afin d'acquérir ce bien au prix de 120 000,00 euros sous réserve de l'accord du juge des tutelles

8- Acquisition tracteur

Un nouveau véhicule tracteur a été acheté par la Commune. L'ancien tracteur avec son broyeur est vendu au SIVOM de Loudes.

9- Vente parcelle AB 204

En application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19, il a été arrêté par décision n° 1/2020 de vendre la parcelle AB 204 d'une superficie de 489 m² située 4 rue de l'Aviation, à Madame Virginie AURELLE, au prix de 19 560,00 euros TTC.

10- Transfert de compétence IRVE

Le Syndicat Départemental d'Electrification de Haute-Loire engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Afin de bénéficier de la création, de l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE), il est nécessaire de transférer l'exploitation de cette compétence au SDE 43 pour la mise en place du service.